

Publié le 10/12/2024



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

SÉANCE DU 9 DECEMBRE 2024

Réf : CCAS24_74

Effectif légal : 13
Effectif réel : 12

Présents : 10
Pouvoir : 1
Absent : 1

Date de la convocation : 2 décembre
2024

PRÉSENTS : Christian MICHAUD, Lydie BARBOTTIN,
Dominique CHALLOT, Monique GOHIER, Mireille
BARREAULT, Bruno MASSONNEAU Martine BOURGES,
Roselyne NAVEAU, Didier RENAUD, Corinne JARASSIER.

POUVOIR :
Vincent BAUDOUX représenté par Dominique CHALLOT

ABSENT : Caroline DELPHIN

DÉLIBÉRATION N°74

RAPPORTEUR : Christian MICHAUD

OBJET : OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°3 - BP 2024 – BUDGET CCAS

Il est rappelé aux membres du conseil d'administration que le budget 2024 du CCAS a été approuvé le 24 janvier 2024.

Les charges de personnel étant en hausse sur l'exercice 2024, il est proposé d'effectuer la décision modificative suivante sur le budget du CCAS :

DÉPENSES :

FONCTIONNEMENT : + 10 000,00€

CHAPITRE 012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS :

c/64111 : +10 000,00€

RECETTES :

FONCTIONNEMENT : + 10 000,00€

CHAPITRE 75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE :

c/75888 Autres remboursements de frais : +10 000,00€

Après en avoir délibéré, le CCAS :

- autorise la décision modificative n°3 ci-dessus sur budget 2024 du CCAS ;
- charge Monsieur le Président des démarches nécessaires.

AR Prefecture N°74 – Délibération du Centre Communal d'Action Sociale

Ville de Naintré • 86530 Naintré • www.naintre.fr

086-268600491-20241209-CCAS24_74-BF
Reçu le 10/12/2024

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance



Christian MICHAUD, président du CCAS, peut certifier,
sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
le 10 DEC. 2024



AR Prefecture N°74 – Délibération du Centre Communal d'Action Sociale

Ville de Naintré • 86530 Naintré • www.naintre.fr

086-268600491-20241209-CCAS24_74-BF
Reçu le 10/12/2024